

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 mai 2025

## L'AMF publie son rapport annuel 2024

A l'occasion de la présentation du rapport annuel de l'Autorité des marchés financiers à la presse, sa présidente, Marie-Anne Barbat-Layani a détaillé, dans un contexte géopolitique et économique incertain, trois grands enjeux pour l'institution : au niveau international, poursuivre les travaux sur la stabilité financière ; au niveau européen, faire aboutir le projet d'Union de l'épargne et de l'investissement ; et, au plan national, protéger les investisseurs et lutter contre l'insécurité financière.



« Nous vivons depuis plusieurs mois des tensions géopolitiques qui ont marqué les marchés financiers. Face à des pics importants de volatilité, les infrastructures de marché et les acteurs financiers ont montré une grande résilience, notamment technique. Mais la vigilance reste de mise et la coopération internationale entre régulateurs est donc une priorité pour nous. Les évolutions structurelles et rapides de la finance nous incitent à nous engager fortement dans les travaux internationaux en matière de stabilité financière. »

Marie-Anne Barbat-Layani, présidente de l'Autorité des marchés financiers.



« La relance de l'Union de l'épargne et de l'investissement constitue un autre chantier clé de cette année. Aux besoins considérables de financement liés aux transitions numérique et climatique s'ajoutent désormais les besoins de la défense européenne. Mettre fin à la fragmentation des marchés financiers européens et permettre leur développement est une nécessité pour que le moteur de la finance européenne fonctionne plus efficacement et donne à l'Europe les moyens de son autonomie stratégique et de ses choix politiques. C'est donc le projet de notre génération en matière financière. Pour faire aboutir ce projet, trois grandes priorités doivent être poursuivies : la mobilisation de l'épargne européenne, la mise en place d'une véritable supervision européenne des marchés de capitaux - gage d'une réelle simplification -, et la relance de la titrisation. » a poursuivi Marie-Anne Barbat-Layani.



« Dans un paysage de l'épargne en pleine révolution, les régulateurs sont mobilisés pour protéger les investisseurs et préserver leur confiance. Alors que les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle constituent des outils redoutables pour les escrocs, nous avons décidé, dans le cadre de l'Organisation internationale des commissions de valeurs, d'engager un dialogue avec les grandes plateformes numériques pour les responsabiliser sur la lutte contre les arnaques et les sites frauduleux. Mais le fléau de l'insécurité financière nécessite aussi que l'AMF dispose de pouvoirs juridiques renforcés pour mieux lutter contre la criminalité

financière. J'appelle donc de mes vœux une loi sur la sécurité financière » a ajouté Marie-Anne Barbat-Layani.

Le rapport annuel 2024 de l'AMF est l'occasion de revenir sur ses principales actions et sa contribution aux réflexions menées aux niveaux national, européen et international, en cohérence avec les six orientations stratégiques définies en juin 2023 : être un régulateur exigeant pour une place financière de premier plan, avoir une action européenne et internationale forte, protéger les épargnants, promouvoir une finance plus durable, accompagner l'innovation et être une autorité attractive et performante aux services de l'intérêt général.

Le rapport présente également en détail l'activité de l'AMF au cours de l'année écoulée dans ses domaines de compétence que sont les opérations et l'information financière des sociétés cotées, les prestataires et produits d'épargne, les infrastructures de marché, la surveillance des marchés et son action répressive. Le dernier chapitre du rapport est consacré à la présentation des comptes de l'Autorité.

## **Les chiffre clés 2024 de l'AMF**

- 516 collaborateurs (équivalent temps pleins travaillés moyen)
- Une implication dans 54 groupes de travail dans les instances de régulation européennes et dans 28 groupes à l'échelon international, principalement au sein de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et au Conseil de stabilité financière (CSF)
- 13 374 demandes traitées via Epargne Info Service
- 1 969 dossiers de médiation traités
- 272 visas sur opérations financières délivrés
- 37 offres publiques ouvertes pendant l'année
- 27 sociétés de gestion agréées
- 695 sociétés de gestion suivies
- 13 204 organismes de placements collectifs (OPC) suivis pour un encours total de 2 158 Md€
- 3 prestataires de services sur actifs numériques enregistrés sur l'année et 3 agréés (sous le régime PACTE)
- 30 enquêtes ouvertes
- 56 contrôles ouverts
- 12 accords de transaction publiés pour un montant de 2,39 M€
- 12 décisions de sanctions pour un montant de 26,5 M€

### **À propos de l'AMF**

*Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org/fr> URL = [https://www.amf-france.org/fr]*

## CONTACT PRESSE

---

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28



## En savoir plus


Discours de Marie-Anne Barbat-Layani, Présidente de l'AMF - Conférence de presse  
↳ du lundi 26 mai 2025 - Rapport annuel 2024

↳ Rapport annuel de l'AMF 2024

### Mots clés

INSTITUTIONNEL

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



SUPPORT ÉVÉNEMENT

SANCTIONS & TRANSACTIONS

22 octobre 2025

18e colloque de la  
Commission des  
sanctions – Vidéos et  
discours



ACTUALITÉ

INSTITUTIONNEL

21 octobre 2025

L'AMF lance un appel à  
candidatures pour  
constituer ses  
commissions  
consultatives



PRISE DE PAROLE

SANCTIONS & TRANSACTIONS

17 octobre 2025

Discours d'ouverture  
de Valérie Michel-  
Amsellem, présidente  
de la Commission des  
sanctions - 18e  
colloque de la  
Commission des  
sanctions de l'AMF,  
Mardi 14 octobre 2025



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*

